



**CTR du 31 janvier 2022 :**

## **De vraies avancées pour les enquêteurs et enquêtrices**

### **Mais il reste du chemin à parcourir**

Une réunion de comité technique de réseau (CTR) s'est tenue le 31 janvier 2022, le thème principal était la révision de la grille indiciaire des enquêteurs et enquêtrices. Cela faisait suite à quatre groupes de travail et un précédent CTR (7 décembre 2021) où nous avons pu porter nos revendications.

Le texte proposé par la direction a repris une bonne partie de nos revendications, et nous nous en félicitons. En effet :

- Tous les échelons ont été augmentés de 5 points conformément à nos demandes et une attention particulière a été apportée aux plus bas salaires. Le premier échelon est (légèrement) au-dessus du minimum légal
- La direction a accepté l'ajout d'un échelon pour les enquêteurs et les enquêtrices en fin de carrière (9<sup>e</sup> échelon d'enquêteur/enquêtrice expert·e)
- Enfin nous nous réjouissons d'un progrès en ce qui concerne le passage à la catégorie 1 : une seconde voie d'accès à la catégorie est créée, par liste d'aptitude (= « au choix ») pour les enquêtrices en CDI avec 8 ans d'ancienneté. Par ailleurs l'ancienneté nécessaire pour passer l'examen professionnel est abaissée à 6 ans.

C'est pourquoi nous avons voté pour la modification de la grille de rémunérations des enquêteurs et enquêtrices.

Pour autant il reste encore beaucoup à faire d'où notre déclaration liminaire ci-dessous. L'année 2022 devrait être celle de l'ouverture de négociations pour refondre la circulaire NCEE. Nous porterons encore une fois nos revendications !

Enfin, nous rappelons que les questions de revenus concernent tout le monde. C'est pourquoi nous militons pour que la revalorisation du traitement passe en particulier par l'augmentation de la valeur du point d'indice !

## **Déclaration liminaire CGT – SUD**

Nous sommes réunis dans la continuité du dernier CTR de décembre pour nous prononcer sur la proposition de nouvelle grille salariale des enquêtrices et enquêteurs, au titre de la mesure annuelle de 300 000 euros intégrée au dernier budget triennal de l’Insee.

L’enjeu pour la mesure salariale de cette année est crucial à deux titres :

— Il s’agit de la dernière année de ce budget triennal pour lequel nous avons obtenu la garantie d’une mesure dédiée aux enquêtrices : nous revendiquons qu’un budget au moins équivalent puisse être obtenu par la direction de l’Insee lors du prochain exercice triennal, afin de continuer à faire progresser la rémunération des enquêtrices et enquêteurs à la hauteur de leurs qualifications.

— Le contexte des discussions autour de cette mesure est celui d’un retour de l’inflation (c’est grâce aux enquêtrices prix qu’on le sait d’ailleurs). Cela pèse lourdement sur le pouvoir d’achat des salarié·e·s, dans le privé comme dans le public. Face à cela, le gouvernement n’engage aucune négociation salariale d’ampleur et refuse toute augmentation du point d’indice qui permettrait de rattraper les pertes de pouvoir d’achat subies depuis de longues années par les agents. Les grilles des agents C, et les bas de grille des catégories B et A, sont désormais collées au niveau de salaire minimum exigé par la loi, et les possibilités de progression salariale au long de la carrière se réduisent comme peau de chagrin.

Avec nos organisations syndicales nationales, nous continuerons de nous battre pour l’ensemble du monde salarié pour une revalorisation générale des salaires à la hauteur de la situation.

Concernant la mesure enquêtrices de cette année, sujet de ce CTR, nous avons consacré pas moins de 4 groupes de travail et 2 comités techniques à faire aboutir la discussion avec vous.

Dans ce cadre, nous nous sommes efforcés d’énoncer des revendications argumentées et chiffrées permettant à l’ensemble des enquêtrices et enquêteurs de bénéficier de cette mesure. Notre attention se porte sur les enquêtrices les plus mal rémunérées en bas de grille, sans pour autant faire l’impasse sur les gains nécessaires en termes de progression de la rémunération tout au long de la carrière.

Aujourd’hui, nous nous félicitons que le dialogue avec la direction de l’Insee ait été plus fructueux que celui que nos organisations syndicales nationales avec le gouvernement. La circulaire et la grille que vous proposez aujourd’hui répond à nos revendications sur plusieurs points majeurs :

— vous avez accepté, lors du dernier CTR, d’ajouter une deuxième voie d’accès à la catégorie 1, et d’abaisser le seuil d’accès à cette catégorie 1 à 6 ans pour le concours, 8 ans pour le tableau d’avancement ;

— vous avez respecté votre engagement de consacrer l’intégralité de la mesure enquêtrices à une revalorisation générale de la grille, sans inclure dans le budget les augmentations obligatoires liées à l’alignement des bas de grille sur le SMIC, et en utilisant intégralement les 300 000 euros dédiés à cette mesure ;

— vous avez également accepté notre revendication d'un gain indiciaire d'au moins 5 points, par rapport à la grille de début 2021, pour l'ensemble des enquêtrices et enquêteurs, quels que soient leur catégorie et leur échelon ;

— enfin, suite à notre dernier groupe de travail, vous avez accepté de créer un nouvel échelon 9 dans la grille de catégorie 1, afin de réduire les blocages de fin de carrière auxquels vont être confronté·e·s de plus en plus d'enquêtrices et enquêteurs dans l'avenir.

Votre proposition reste toutefois en retrait sur quelques-unes de nos revendications liées à l'ancienneté. Nous vous demandons à nouveau de réduire à 3 ans (au lieu de 4 actuellement) la durée des 7ème et 8ème échelon de la grille de catégorie 1, d'ajouter un dixième échelon à cette même catégorie, de faire bénéficier les enquêtrices et enquêteurs de la bonification d'ancienneté appliquée aux catégories C au 1er janvier, et enfin de mieux prendre en compte les anciennetés dans le privé et pré-NCEE dans l'ensemble de la rémunération et des déroulés de carrières.

Bien évidemment, ces revendications n'épuisent pas l'ensemble de nos demandes concernant la rémunération et l'indemnisation des frais engagés au titre de la collecte ou du travail à domicile par les enquêtrices et enquêteurs : nous souhaitons pouvoir progresser significativement sur ces sujets lors de la réouverture de la circulaire que vous nous avez annoncée pour cette année 2022.

Enfin, bien que ce ne soit pas spécifiquement le sujet de ce comité technique, nous attendons aujourd'hui des réponses aux questions urgentes posées précédemment à propos des activités de collecte en période de pandémie, notamment celles des communautés dans le cadre du recensement.